

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous soumetts le dossier de classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du chemin de la Ferme à Vaulx en Velin.

Celui-ci est situé dans le périmètre du projet de restructuration des espaces extérieurs du quartier des Noirettes. Il dessert des habitations collectives et assure une liaison avec la rue des Frères Bertrand, voie communautaire. La longueur totale de la voie à classer est de 495 mètres.

En vue de la mise en oeuvre de l'opération, il est donc nécessaire que soit classé le chemin de la Ferme, qui représente une surface de 4 455 mètres carrés.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable en date du 14 décembre 1994, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 15 avril 1998, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 15 au 29 juin 1998.

Aucune observation n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

**B - Propose** de sanctionner les résultats de l'enquête publique réglementaire, de prononcer le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du chemin de la Ferme à Vaulx en Velin et d'autoriser la régularisation de la cession du terrain à la communauté urbaine de Lyon ;

Vu ledit dossier de classement ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 15 avril 1998 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 15 au 29 juin 1998 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Sanctionne** les résultats de l'enquête publique réglementaire.

**2° - Prononce** le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, du chemin de la Ferme à Vaulx en Velin.

**3° - Autorise** la régularisation de la cession du terrain à la communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,